

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE ROVEL POUR PERMETTRE UN EMMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le samedi 17 juillet 2021, de 10 heures à 17 heures, pour permettre un emménagement,

- **la circulation se fera sur chaussée rétrécie rue Rovel, au niveau du n°1.**

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3 :** La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 juillet 2021

Le Maire,



David VALENCE